

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 11b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUÏ par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) – Mise en œuvre de la signalisation urbaine de la Ville de Tulle

Monsieur le Maire expose :

La collectivité a missionné, en 2021, le Bureau d'Etude ASCODE afin de définir la signalétique urbaine de la Ville de Tulle. Cette mission se décomposait en plusieurs phases :

- inventaire, diagnostic de situation et logiques de la signalétique
- définition d'une stratégie, des objectifs et des outils signalétiques
- la proposition d'une charte de signalisation et signalétique
- établissement d'un schéma directeur et d'un projet de définition - Proposition de phasage
- élaboration d'une estimation des coûts de réalisation

Le diagnostic établi a révélé une signalisation sur Tulle extrêmement vétuste, dégradée et manquant de cohérence, donnant une mauvaise image de la Ville.

Il a souligné plusieurs enjeux :

- faciliter la lecture du territoire par des repères efficaces
- encourager les déplacements piétons en centre-ville
- valoriser les atouts du territoire dès l'arrivée et améliorer l'accueil
- maîtriser la circulation des poids lourds vers les parcs d'attractivité
- augmenter la dimension touristique du territoire

Pour répondre à ces enjeux, un schéma directeur a été proposé puis un projet de définition en vue d'implanter :

- des panneaux H33 pour la valorisation touristique
- une signalisation directionnelle routière (SDR) pour signaler les grands secteurs mais également le centre-ville à travers 4 sous-secteurs et les espaces de stationnement majeurs
- des dispositifs d'accueil (ACA) au niveau des entrées d'agglomération majeures et au niveau du centre-ville et des sous-secteurs
- une signalisation d'information locale (SIL), signalisation directionnelle routière destinée à guider les usagers vers les équipements et services isolés et/ou hors centre-ville
- la signalisation directionnelle piétonne (SDP) pour guider les piétons par des itinéraires adaptés depuis les pôles principaux et les espaces de stationnement et vers les pôles secondaires à proximité de ces derniers.
- les relais d'information service (RIS), dispositifs ayant pour fonction de délivrer toutes les informations à la valorisation de la ville (commerciales, patrimoniales, culturelles ...)

Pour mettre en œuvre ce projet de définition, la Ville de Tulle va contractualiser avec un prestataire, suite à une consultation, sous la forme d'un accord cadre de fournitures courantes et services pour les missions suivantes : fourniture, transport, dépose, pose et actualisation de la signalisation de la Ville de Tulle (signalisation d'information touristique (H33), d'accueil d'entrées majeures d'agglomération (ACA), d'accueil centre-ville et sous-secteur (ACC), directionnelle routière (SDR), d'information locale (SIL), directionnelle piétonne (SDP), relais d'information services urbains (RSU) et information piétonne par totems (IUP).

Elle va également bénéficier d'une assistance à maîtrise d'œuvre, mission estimée à 50 000 €.

Le montant global de cette opération est estimé à 700 000 € HT sur 3 ans.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 abstention

1 - Approuve le projet relatif à la mise en œuvre de la signalisation urbaine de la Ville de Tulle dont le montant s'élève à 700 000 € HT sur trois ans.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention aussi élevée que possible au titre FNADT pour financer ce projet.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

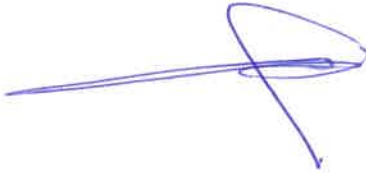
5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : *2 Janvier 2024*
Date et ref de l'accusé de réception : *2 Janvier 2024*

JMBBS - 121223



Mise en œuvre de la signalisation urbaine de la Ville de Tulle

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : *25 janvier 2024*
Date et Réf. de l'accusé de réception : *25 janvier 2024*
D/MBIS - 12/12/2023



Vu,

Le Maire,

Bernard COMBES



MISE EN ŒUVRE DE LA SIGNALISATION URBAINE DE LA VILLE DE TULLE

La ville de Tulle a missionné en 2021 le bureau d'étude ASCODE afin de définir la signalétique urbaine de la ville de Tulle. Cette mission se décomposait en plusieurs phases :

- Inventaire, diagnostic de situation et logiques de la signalétique
- Définition d'une stratégie, des objectifs et des outils signalétiques
- La proposition d'une charte de signalisation et signalétique
- Etablissement d'un schéma directeur et d'un projet de définition - Proposition de phasage
- Elaboration d'une estimation des coûts de réalisation

Le diagnostic établi a révélé une signalisation sur Tulle extrêmement vétuste, dégradé et manquant de cohérence, donnant une mauvaise image de la ville. Il a souligné plusieurs enjeux :

- Faciliter la lecture du territoire par des repères efficaces
- Encourager les déplacements piétons en centre-ville
- Valoriser les atouts du territoire dès l'arrivée et améliorer l'accueil
- Maîtriser la circulation des poids lourds vers les parcs d'attractivités
- Augmenter la dimension touristique du territoire

Pour répondre à ces enjeux, un schéma directeur a été proposé puis un projet de définition en vue d'implanter :

- Des panneaux H33 pour la valorisation touristique
- Une signalisation directionnelle routière (SDR) pour signaler les grands secteurs mais également le centre-ville à travers 4 sous-secteurs et les espaces de stationnement majeurs
- Des dispositifs d'accueil (ACA) au niveau des entrées d'agglomération majeures et au niveau du centre-ville et des sous-secteurs
- Une signalisation d'information locale (SIL), signalisation directionnelle routière destinée à guider les usagers vers les équipements et services isolés et/ou hors centre-ville
- La signalisation directionnelle piétonne (SDP) pour guider les piétons par des itinéraires adaptés depuis les pôles principaux et les espaces de stationnement et vers les pôles secondaires à proximité de ces derniers.
- Les relais d'information service (RIS), dispositifs ayant pour fonction de délivrer toutes les informations à la valorisation de la ville (commerciales, patrimoniales, culturelles ...)

Pour mettre en œuvre ce projet de définition, la ville de Tulle va contractualiser avec un prestataire, suite à une consultation, sous la forme d'un accord cadre de fournitures courantes et services pour les missions suivantes : fourniture, transport, dépose, pose et actualisation de la signalisation de la ville de Tulle (signalisation d'information touristique (H33), d'accueil d'entrées majeures d'agglomération (ACA), d'accueil centre-ville et sous-secteur (ACC), directionnelle routière (SDR), d'information locale (SIL), directionnelle piétonne (SDP), relais d'information services urbains (RSU) et information piétonne par totems (IUP).

Elle va également bénéficier d'une assistance à maîtrise d'œuvre, mission estimée à 50 000€.

Le montant global de cette opération est estimé à 700 000 € HT sur 3 ans.



A Tulle, le 27 DEC. 2023

Plan de financement

Mise en œuvre de la signalisation urbaine de la Ville de Tulle

Partenaires	Financement	%
DSIL	210 000.00 €	30.00%
FNADT	210 000.00 €	30.00%
Part Ville	280 000.00 €	40.00%
Total HT	700 000.00 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 27 DEC. 2023

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux afférents à la mise en œuvre de la signalisation urbaine de la Ville de Tulle pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des dépenses avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 27 DEC. 2023

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les lieux concernés par les travaux afférents à la mise en œuvre de la signalisation urbaine de la Ville de Tulle pour lesquels la Ville sollicite une subvention de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le **27 DEC. 2023**

Demande de subvention FNADT

Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Mise en œuvre de la signalisation urbaine de la Ville de Tulle	840 000.00 €	700 000.00 €	210 000.00 €	30%	2024 - 2026

Le Maire,
Bernard COMBES.





Ville de TULLE

Définition de la
signalisation urbaine

PROJET DE DÉFINITION



2

VALORISATION TOURISTIQUE (H33)



VALORISATION TOURISTIQUE (H33) DISPOSITIF ET IMPLANTATION

H33 : Panneau

Dimensions :
registre image :
entre 1000x1600mm et 2200x1600mm
soit 4m² à 6m²
registre texte :
entre 1500x300mm et 2200x300mm
soit 0,6m² à 0,7m²

Description matériel :
• panneaux émissifs de gamme de matériaux roulers certifiés CE aux normes NF
• dos fermé

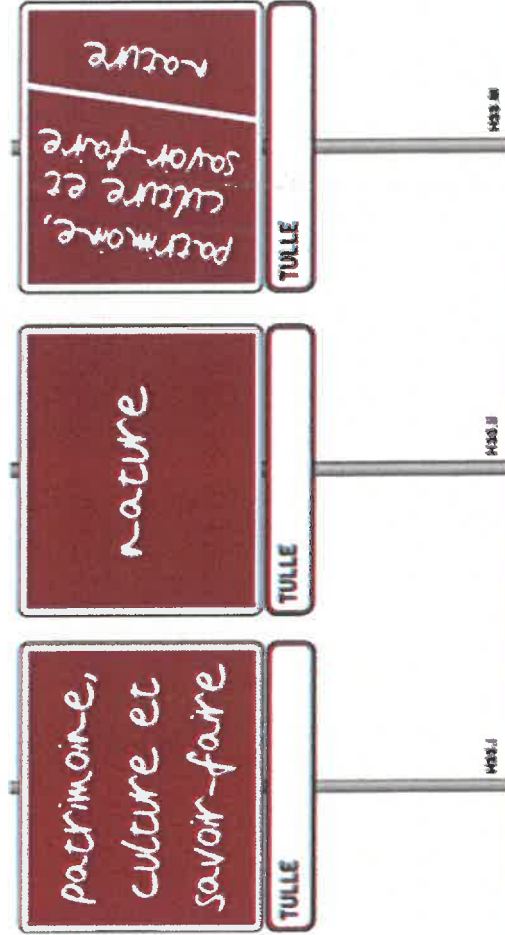
Ordre de coût :
fourneaux, massif et pose :
4 000 à 5 000 €/HT
conception graphique :
2 500 €

2 thématiques à faire apparaître sur les panneaux :
- patrimoine, culture et savoir-faire (histoire, musée, accordéon, etc),
- nature (collines, sport nature, etc)

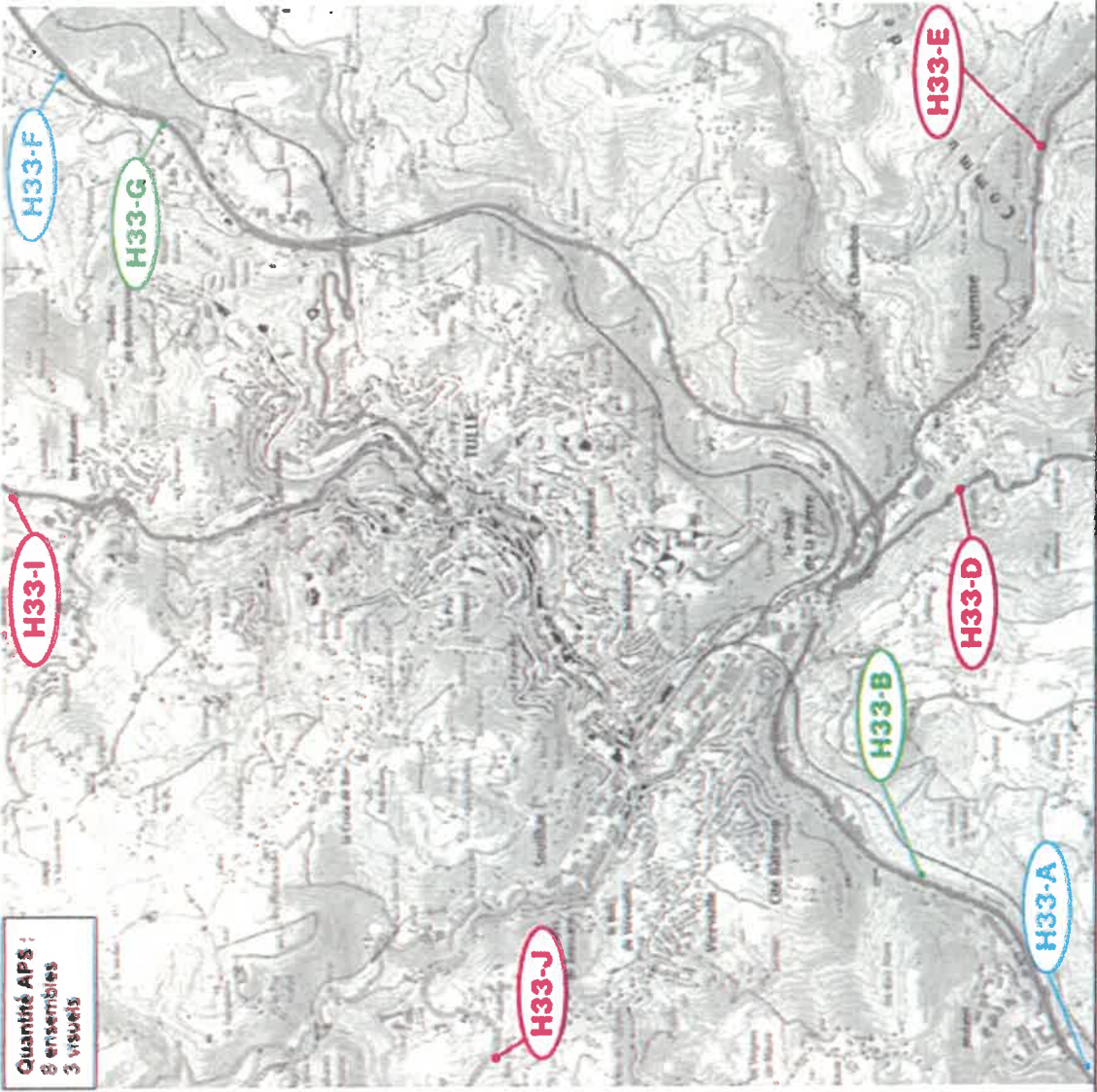
 CLIM (terre n°1)	 CÉRAMI (terre n°2)	 ARTS (terre n°3)	 ARTISAN (terre n°4)	 BÉRIQUE (terre n°5)	 BOURGÈRE (terre n°6)
 ENLAINÉ (terre n°7)	 CHOUILLON (terre n°8)	 BERTHAUM (terre n°9)	 POLISSAIDRE (terre n°10)	 CACHIEU (terre n°11)	 (terre n°12)

La réglementation impose, les caractéristiques conceptuelles suivantes :

- 4 terres maximum doivent être utilisées plus le blanc.
- La terre 7 (chouillon) est obligatoire et prépondérante parmi les 4 terres.
- Le trame (diagramme d'une couleur) est autorisé sur les terres 4, 5, 6, 7 et 8.
- Le nombre maximal de trames est fixé à 2.
- La valeur du trame doit se situer entre 20 % et 80 %.



- H33-A** : panneau H33-I
(patrimoine, culture et savoir-faire)
D1089 - depuis Brive
- H33-B** : panneau H33-II
(nature)
D1089 - depuis Brive
- H33-C** : panneau H33-III
(patrimoine, culture, savoir-faire, nature)
D940 - depuis Figeac
- H33-D** : panneau H33-III
(patrimoine, culture, savoir-faire, nature)
D1120 - depuis Aurillac
- H33-E** : panneau H33-I
(patrimoine, culture et savoir-faire)
D1089 - depuis A89 Clermont-Fd
- H33-F** : panneau H33-II
(nature)
D1089 - depuis A89 Clermont-Fd
- H33-G** : panneau H33-IV
(patrimoine, culture, savoir-faire, nature)
D1120 - depuis A20 Limoges
- H33-H** : panneau H33-IV
(patrimoine, culture, savoir-faire, nature)
D9 - depuis A89 Bordeaux



3

DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES ENTRÉES MAJEURES D'AGGLOMÉRATION (ACA)



DISPOSITIFS D'ACCUEIL DES ENTRÉES MAJEURES D'AGGLOMÉRATION (ACA)

DISPOSITIF ET IMPLANTATION

ACA.2 : Panneau sur mât

Dimensions :

- panneau 1600x1200mm
- bandeau 1600x300mm

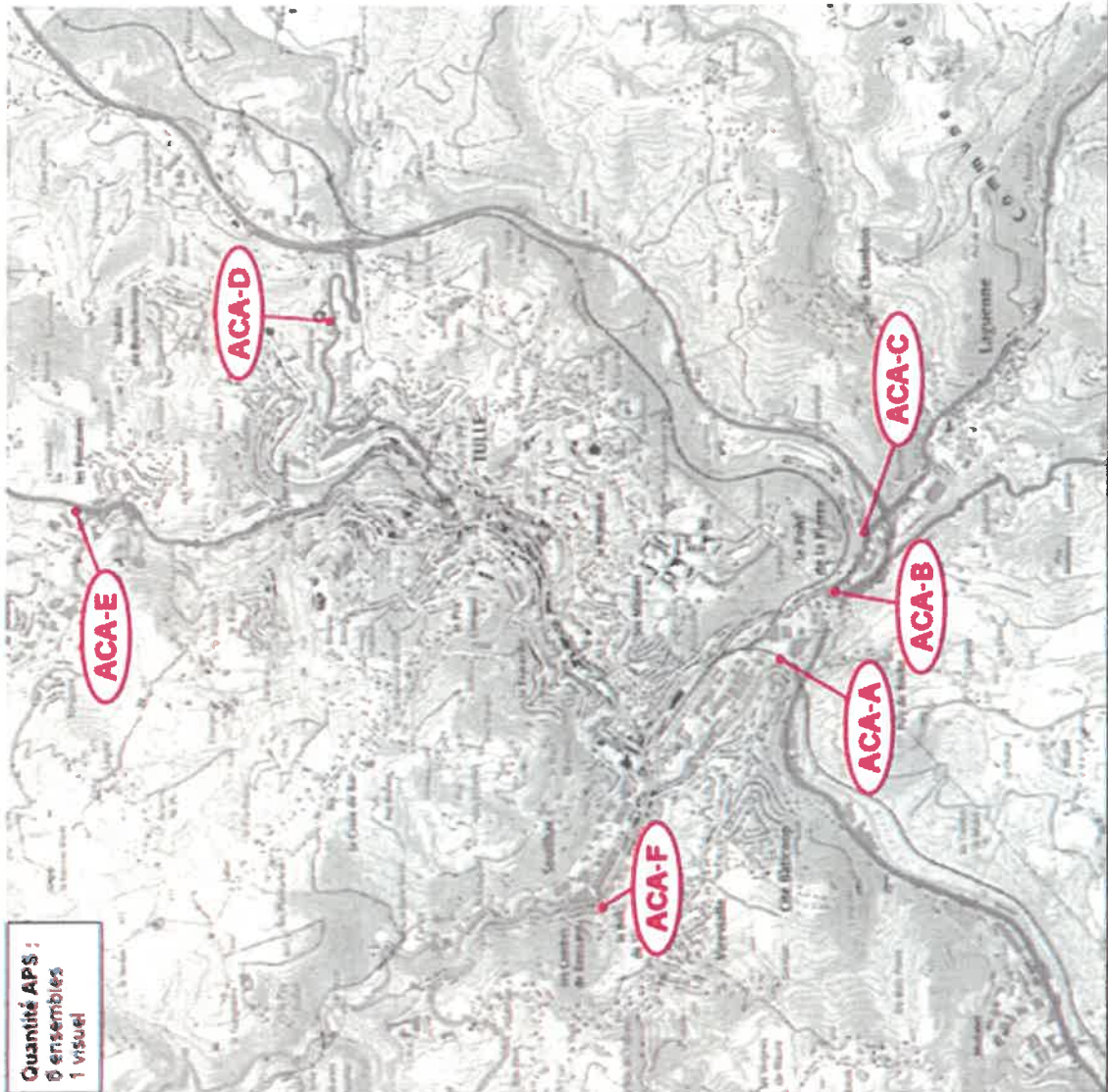
Description matériel :

- panneaux émissifs de gamme de matériels routeurs marquage CE et aux normes NF
- dos ferme
- solution ne permettant pas de modularité pour les mises à jour excepté le registre «logo de la ville».

Ordre de coût :

- 2 000 à 2 500 €/HT (fourmure, massif et pose)





Quantité APS :
 6 ensembles
 1 visuel

- ACA-A** : rue du Dr Valette
depuis Brive
- ACA-B** : Pont de la Pierre
depuis Figeac
- ACA-C** : rue du Dr Audubert
depuis Aurillac
- ACA-D** : Av. Ventadour
depuis A89 Clermont-Fd
- ACA-E** : Av. Albert de la praderie
depuis A20 Limoges
- ACA-F** : Route de Poissac
depuis A89 Bordeaux

4

DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU CENTRE VILLE ET DES SOUS SECTEURS (ACC)



DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU CENTRE VILLE ET DES SOUS-SECTEURS (ACC) DISPOSITIF ET IMPLANTATION

ACC.1 : Kalkiméno

Dimensions :

- ØD : 1800mm
- hauteur sous panneau = 3000mm
- ancrage événementiel = 600x600mm

Description matériel :

- caisson rigide double face en aluminium anodisé laqué
- affichage événementiel en bache avec ou sans led rétro-éclairé
- fixation pour ancrage événementiel par système à cordiers avec verrouillage sur œil de moulu et attache par sangles élastiques.

Ordre de coût : (fourniture, massif et pose)

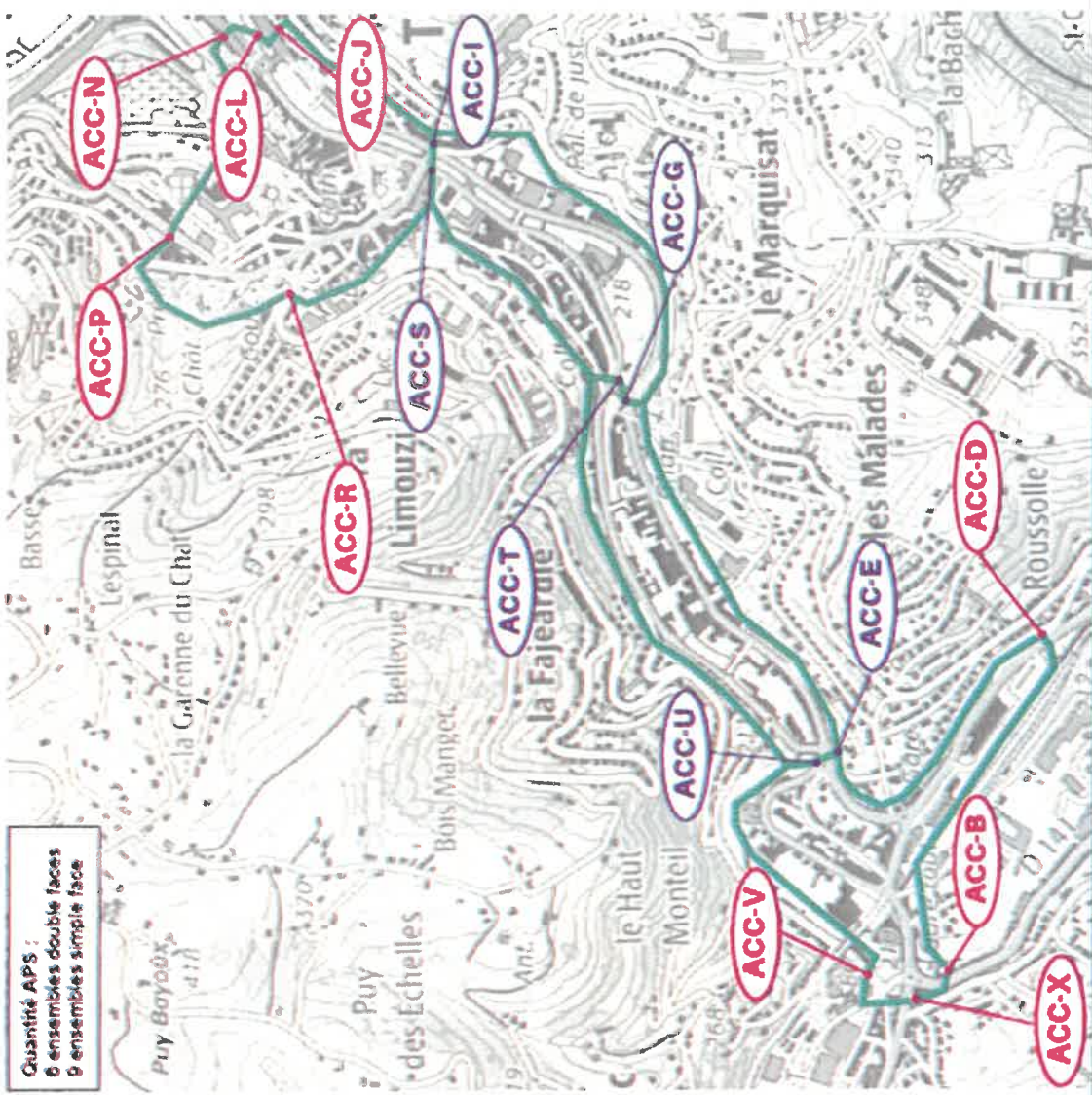
- 3 000 à 3 500 €HT



ACC.1

- ACC-B** : SIMPLE FACE - Rue du Dr Valette
- ACC-D** : SIMPLE FACE - Av. Lucien Sempereix
- ACC-E** : DOUBLE FACE - Pont Henry Dunant
- ACC-G** : DOUBLE FACE - Pont de la Barrière
- ACC-I** : DOUBLE FACE - Pont de l'Éscuriel
- ACC-J** : SIMPLE FACE - Quai Arside Briand
- ACC-L** : SIMPLE FACE - Quai Victor Continsouza
- ACC-N** : SIMPLE FACE - Av. de la Bastille
- ACC-P** : SIMPLE FACE - Av. Raymond Poincaré
- ACC-R** : SIMPLE FACE - Av. Henri de Bourmazel
- ACC-S** : DOUBLE FACE - Pont de l'Éscuriel
- ACC-T** : DOUBLE FACE - Pont de la Barrière
- ACC-U** : DOUBLE FACE - Pont Henry Dunant
- ACC-V** : SIMPLE FACE - Rue Pauphile
- ACC-X** : SIMPLE FACE - Rue des Martyrs

Quantité APS :
 0 ensembles double faces
 9 ensembles simple face

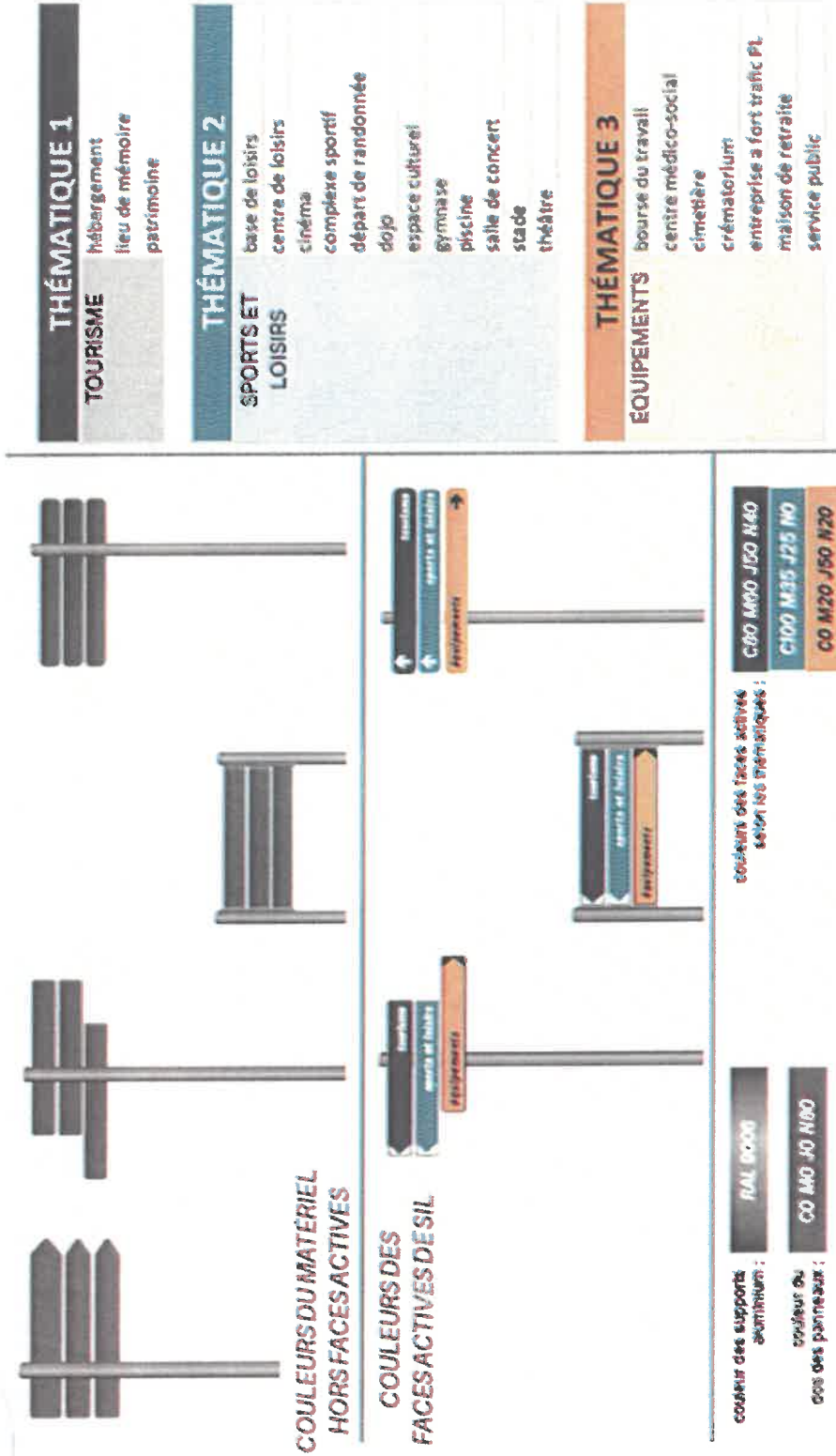


5

**SIGNALISATION
DIRECTIONNELLE ROUTIÈRE
(SDR) ET D'INFORMATION
LOCALE (SIL)**



SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ROUTIÈRE (SDR) ET D'INFORMATION LOCALE (SIL) COULEURS DU MATÉRIEL ET COULEURS DES FACES ACTIVES DE LA SIL





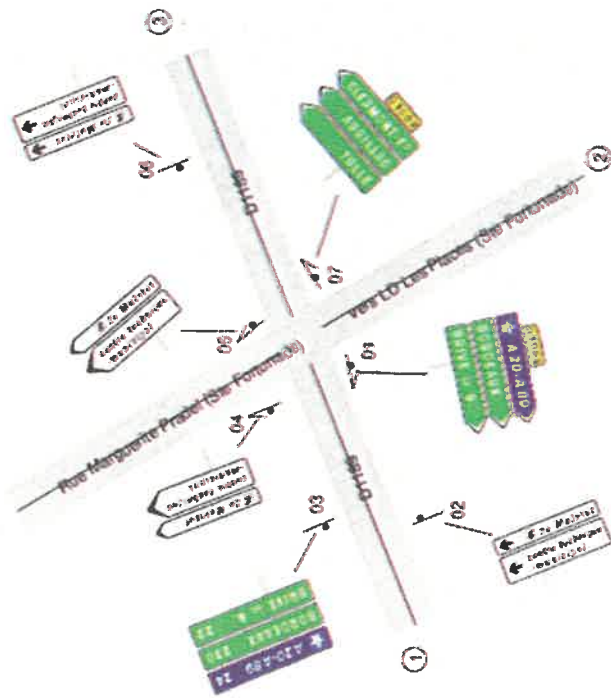
Projet : car ind PDEF Y11
 Carnetour : 001 SFO
 D1180 - vers LD Les Paves (Sis Fontaine) - Rue Marguerite Pradet (Sis Fo

6-22023

TULLE

Projet de Délimitation Y11

contournement ④

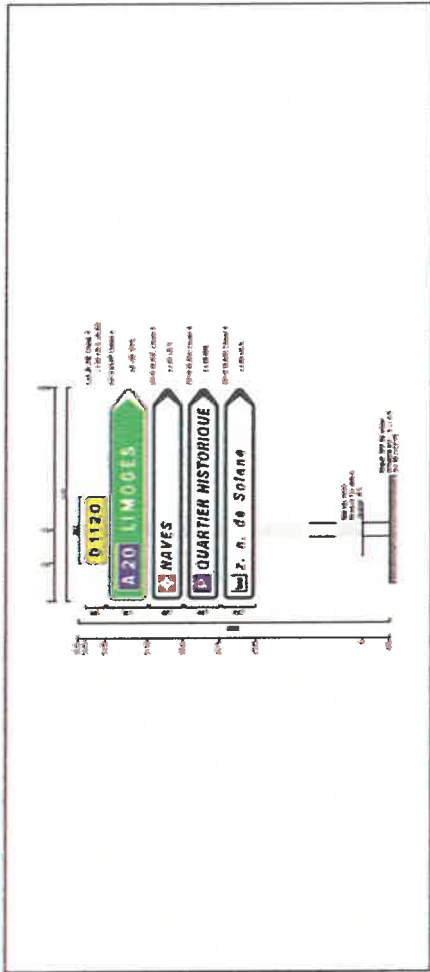


Projet : car ind PDEF Y11
 Carnetour : 078
 Emprise : 06

6-22023

TULLE

Projet de Délimitation Y11



ASCODE



SIGNALISATION DIRECTIONNELLE PIÉTONNE (SDP) COULEURS DU MATÉRIEL

SDP : PANNEAU

Dimensions :

largeur : 500 ou 1500mm
hauteur sous panneau : 2300mm

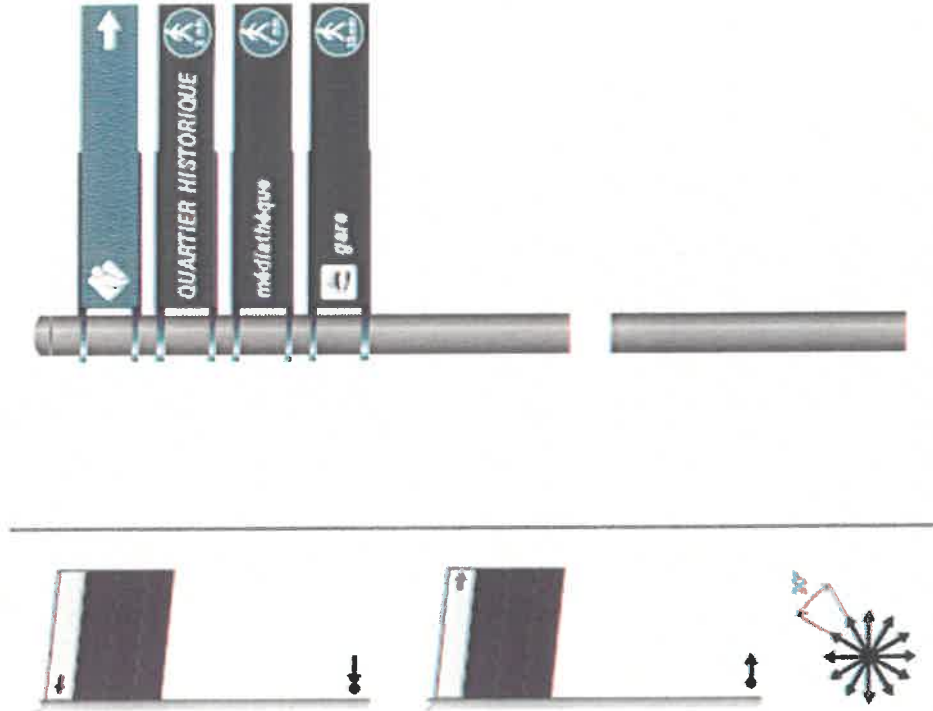
Description matériel :

- lames aluminium massif de 5mm d'épaisseur minimum (exclusion des solutions profilées, tôles fines et panneaux classiques)
- possibilité d'orientation par pas de 30° au minimum
- facilité de mise à jour par arrachabilité des lames sans toucher au mât

Ordre de codé :

un ensemble de 5 lames aluminium massif en double faces :
1 750 à 2 250 €HT (fourniture, massif et pose)

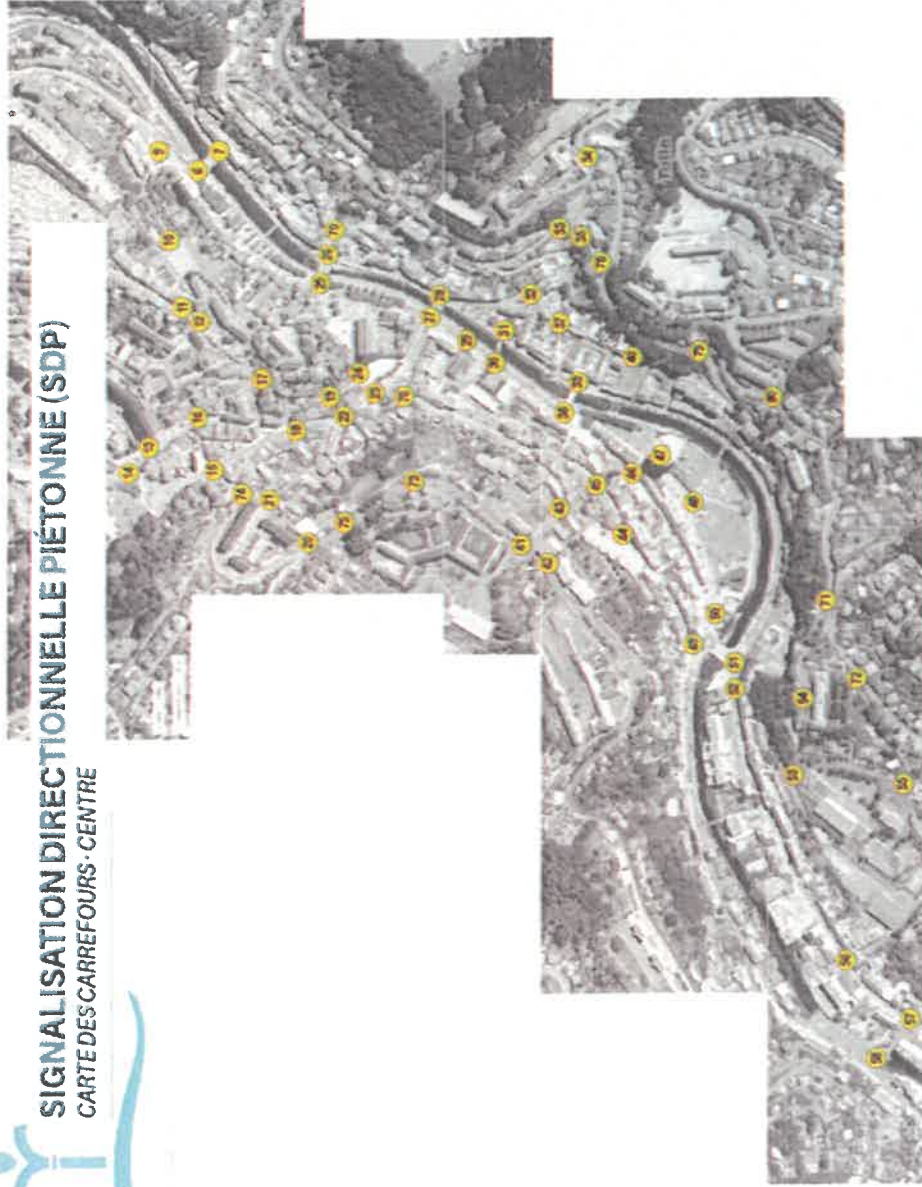
un ensemble de 10 lames aluminium massif en double faces :
2 750 à 3 250 €HT (fourniture, massif et pose)





SIGNALISATION DIRECTIONNELLE PIÉTONNE

CARTE DES CARREFOURS - CENTRE



SIGNALISATION DIRECTIONNELLE PIÉTONNE

hauteur au caractère : 40mm

hauteur sous panneau : 2300mm

6

A-vers 25

B-vers 5

←	→
centre hospitalier	L'AUZELOU
cité de l'écocordon et des patrimoines	parc de l'Auzelou
théâtre	parc commercial
cimetière	Citéa

C-vers 9

D-vers 7

←	→
quartier historique	cinéma
église St Pierre	tour de l'Auvergne



**RELAIS INFORMATION
SERVICES (RIS)**

7



RELAIS INFORMATION SERVICES (RIS) MOBILIER ET DECORS DES RELAIS D'INFORMATION SERVICES ROUTIER (RIS.A)

RIS ROUTIER RIS.A.2 : RIS+DRAPEAU

Dimensions :
caisson carré : 1600x1200mm
drapeau : 500x700mm

Description matériel :

CAISSON

- caisson rigide coulé face
- surplacés de la carte et de des listes
- par modules amovibles fixés en façade
- avec impressions directes vernies

DRAPEAU

- caisson rigide double face

Ordre de coût :

- (fouriture, matériel et pose)
- 4 500 à 5 750 €HT



PH 3



RIS.A.2

RIS communal associé avec un totem RIS piéton :

- RIS-D** : RIS.A+RIS.B - Parking de la tour (Pt de la Barrière)
- RIS-E** : RIS.A+RIS.B - Parking palais de justice hôtel de ville
- RIS-H** : RIS.A+RIS.B - office de tourisme
- RIS-I** : RIS.A+RIS.B - Parking St Pierre
- RIS-K** : RIS.A+RIS.B - Parking AUZELOU
- RIS-L** : RIS.A+RIS.B - Parking Souletie
- RIS-Y** : RIS.A+RIS.B - Place Albert Foucher

RIS piéton seul :

- RIS-A** : RIS.B - Parking gare
- RIS-J** : RIS.B - Pont Citéa
- RIS-L** : RIS.B - Parking HÔPITAL
- RIS-O** : RIS.B - Place Rhin et Danube

Quantité APS :
 7 RIS.A (br-mât uniquement)
 11 RIS.B

